



Questions sur la fin de mission et le renouvellement d'un contrat CDIC (Convention Syntec)

Par **Am98A24**, le **08/07/2024** à **16:45**

Bonjour,

J'ai signé un contrat CDIC avec un cabinet de conseil et de recrutement pour une mission chez un client, débutant le 01/01/2024 et se terminant fin juin 2024. J'ai ensuite signé une prolongation de ce contrat jusqu'au 31 octobre 2024.

Le client n'a pas encore décidé s'il va prolonger ma mission au-delà de cette date.

De mon côté, j'ai commencé à chercher un nouvel emploi et j'ai quelques questions à ce sujet :

1. Si le client ne souhaite pas prolonger la mission, mon recruteur mettra-t-il directement fin à mon contrat ou devra-t-il chercher un autre projet pour moi en amont ?
2. Si mon recruteur ne trouve pas une autre mission et envisage de mettre fin à mon CDIC, doit-il m'informer un mois à l'avance avec un préavis ou non ? Cela sera-t-il considéré comme un licenciement économique ?
3. Si le client souhaite prolonger ma mission, puis-je refuser sans préavis au cas où je trouve une autre opportunité ?

Merci pour votre aide.

Cadre - Convention Syntec